



# ECRC ~ SIMEC



## Liste des Taux en Vigueur

### Droits d'inscription

MEMBRE VISÉ	DROIT ANNUEL	COUVERTURE
Membre – Installation de manutention d'hydrocarbure (IMH)	450\$ par IMH	Zone géographique d'intervention (ZGI) de la SIMEC. Toutes les régions.
Membre – Navire sans/avec produits pétroliers en vrac	450\$ par navire	Applicable au navire qui navigue ou se livre à des activités maritimes dans un rayon de 500 kilomètres de son port d'attache et dans la ZGI de la SIMEC.
Membre – Navire sans/avec produits pétroliers en vrac	750\$ par navire	Applicable au navire qui navigue ou se livre à des activités maritimes. (a) Dans un rayon au-delà de 500 kilomètres de son port d'attache et dans la ZGI de la SIMEC, la ZGI d'ALERT ou la ZGI de PTMS; (b) D'un port à l'extérieur de la ZGI de la SIMEC, et à l'intérieur de la ZGI de la SIMEC, la ZGI d'ALERT ou la ZGI de PTMS.

### Barème des droits prélevés sur les chargements de produits pétroliers en vrac DCPV

ZONE VISÉE	PERIODE	PRODUIT	DCPV
Région des Grands Lacs	1 janvier, 2021 au 31 décembre, 2021	- Produits pétroliers autres que l'asphalte - Asphalte	70.00 ¢ la tonne 35.00 ¢ la tonne
	1 janvier, 2022	- Produits pétroliers autres que l'asphalte - Asphalte	78.00 ¢ la tonne 39.00 ¢ la tonne
Région des Maritimes/Québec	1 janvier, 2021 au 31 décembre, 2021	- Produits pétroliers autres que l'asphalte - Asphalte	32.00 ¢ la tonne 16.00 ¢ la tonne
	1 janvier, 2022	- Produits pétroliers autres que l'asphalte - Asphalte	35.00 ¢ la tonne 17.50 ¢ la tonne
Région de Terre Neuve	1 janvier, 2021 au 31 décembre, 2021	- Produits pétroliers autres que l'asphalte - Asphalte	9.70 ¢ la tonne 4.85 ¢ la tonne
	1 janvier, 2022	- Produits pétroliers autres que l'asphalte - Asphalte	9.40 ¢ la tonne 4.70 ¢ la tonne

Les membres qui désirent obtenir plus d'information au sujet des taux sont invités à consulter notre site web au [www.ecrc-simec.ca](http://www.ecrc-simec.ca) ou en contactant Paul Pouliotte au (613) 230-7369.